

Image not found or type unknown



Mise en demeure ou sommation de terminer les travaux

Par **HEMON THEOPHILE**, le **30/03/2018** à **16:22**

Bonjour,

J'ai signer un devis avec une entreprise de BTP, mais ils ont plus de 2 mois de retard et le chantier et à l'abandon malgré de multiples relance.

Dois envoyer une mise en demeure par vois d'huissier ou une sommation par voix d'huissier?
Est-ce qu'un avocat pourrais effectuer ce service ici?

Merci